



Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NEUVECELLE

FOND CADASTRAL		ELABORATION / MODIFICATION	
Source DGFIP - 04/2017			
EGHELLE			
1:2500			
PLAN / DATE			
462 - PLU Neuvecelle 20.06.2017			
CONCEPTION	CARTOGRAPHIE	SANITAIRES	JURIDIQUE
ADRES D'INTERVENIR LACHAT & CACHAT 19 Avenue de la Vallée 74200 THON-VALENTIGNEY T. 04 77 77 77 77 F. 04 77 77 77 77	CISA SA 3, Avenue des Tilleuls 1201 Genève T. 022 840.02.75 Fax: 022 840.02.76	NICOLY INGENIEURS-CONSEILS Parc AURA 59 rue Cassagne 74000 CHAMOUX T. 04 50 24 00 91 Fax: 04 50 21 08 23	ANONYME 88 cours Gambetta 69007 LYON T. 04 72 71 78 50 Fax: 04 72 71 74 39

- ### ZONES URBAINES
- UA** Zone urbaine identifiant les pôles principaux denses de la commune comprenant ou non des noyaux d'habitat ancien / densité 1
 - UAa** Sectorisation de la zone UA, pour réglementer la hauteur maximale des constructions pour des raisons paysagères (vues vers le lac) depuis les autres secteurs de la commune
 - UAb** Zone urbaine identifiant les pôles secondaires moyennement denses comprenant ou non des noyaux d'habitat ancien / densité 2
 - UC** Zone urbaine identifiant les pôles urbains à dominante habitat pavillonnaire comprenant ou non des noyaux d'habitat ancien / densité 3
 - UCm** Sectorisation de la zone UC, pour prendre en compte le règlement du lotissement Les Matorans
 - UCx** Sectorisation de la zone UC, pour gérer un établissement artisanal et ses abords
 - UE** Zone urbaine à dominante aménagement ou équipement public
 - UT** Zones à dominante d'hébergements touristiques dites des Grands Hôtels

- ### ZONES A URBANISER à échéance du PLU
- 2AU** Zone à urbaniser à long terme
 - 2AUC** Zone à urbaniser en densité 3 à échéance du SCOT
 - AUa** Zone à urbaniser en densité 1
 - AUb** Zone à urbaniser en densité 2
 - AUc** Zone à urbaniser en densité 3

- ### ZONES NATURELLE ET FORESTIERES
- N** Zone à dominante naturelle et forestière : ou le bâti existant à usage d'habitation est géré ; non constructible
 - Na** Zone naturelle où il y a des aménagements ou équipements publics, existants ou à créer, à gérer
 - Ngv** Zone destinée à la réalisation d'un terrain familial pour les gens du voyage
 - Nj** Zone naturelle destinée à l'accueil de jardins familiaux et aux petites activités de maraîchage
 - Ni** Zone naturelle identifiant le Parc de Neuvecelle

- ### ZONES AGRICOLES
- A** Zone agricole

- ### ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- OAP 1** Zone AUa / Chez Duret
 - OAP 2** Zone 2AUc / En Poëse
 - OAP 3** Zone AUc / Les Vernes
 - OAP 4** Zone AUa / Grande Rive
 - OAP 5** Zone AUa / Mily
 - OAP 6** Zone 2AUc / Tir aux pigeons
 - OAP 7** Zone AUc / Verlagny Ouest
 - OAP 8** Zone AUc / Moulin de Chez Duret

- ### MIXITE SOCIALE
- Article L151-15 - Il est imposé qu'un pourcentage des programmes de logements doit être affecté à des catégories de logements sociaux

- ### EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacements réservés

N°ER	Objet	Surface approuvée	Bénéficiaire
1	Création ou déplacement de votes (non détaillé dans le règlement du PLU)	262 m ²	Commune et Conseil Général
2	Extension du groupe scolaire	2266 m ²	Commune
3	Extension du parc de Neuvecelle - Sous Valère	21939 m ²	Commune
4	Extension du crématorium - Chez Hérisier	3726 m ²	Commune
5	Aménagement d'un stationnement près des départs de promenade, Chez Rabat	430 m ²	Commune
6	Aménagement d'un stationnement près des départs de promenade, Chez Buisson	239 m ²	Commune
7	Aménagement d'un stationnement pour accès à la Chapelle, Sous Maréchal	1195 m ²	Commune et Conseil Général
8	Aménagement d'un stationnement près des départs de promenade, Vallée	277 m ²	Commune
9	Aménagement d'un transformateur électrique	129 m ²	Commune

- ### ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Article R151-31 alinéa 1 - Espaces boisés classés
 - Article L121-23 - Espaces boisés classés au titre de la loi littoral
 - Article L151-19 - ISI identitaire selon l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Article R151-32 - Servitude de projet Verlagny Ouest
 - Article R151-35 - Bâtimens qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination (liste jointe au document réglementaire écrit)
 - Article R151-41 alinéa 3 - Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à réhabiliter (liste jointe au document réglementaire écrit)
 - Article R151-43 alinéa 1° - Tracé des voies de circulation à modifier ou à créer (chemins, pistes forestières)
 - Article R151-63 alinéa 6° - Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique (arrêté préfectoral en annexe du dossier PLU)
 - Lot n°1 - Lotissements Les Vernes et Les Confertes

